



Flash Info :

Campagne de mobilité des CPIP 2025

Dans l'attente de l'ouverture de la campagne de mobilité des CPIP au titre de l'année 2025, la CGT IP, restant combative pour défendre le droit à la mobilité pour tout et toute agent.e, a sollicité une audience auprès des services des ressources humaines de la DAP. Dans l'attente de cette audience, la sous-direction RH nous communique les premières informations.

Le lancement de la campagne de mobilité des CPIP est à ce jour prévu le 24 mars 2025.

S'agissant de la liste de postes proposés, il est envisagé qu'**environ 90 postes soient ouverts** pour cette campagne. LA CGT IP ne peut que dénoncer ce faible nombre qui ne viendra pas combler l'intégralité des postes aujourd'hui vacants sur l'ensemble du territoire. Pour la troisième année consécutive, nous constatons l'absence de création de postes en SPIP et ce malgré l'augmentation du nombre de personnes prises en charge par nos services que ce soit en milieu ouvert ou en milieu fermé.

Concernant la **répartition des postes ouverts pour chaque DISP**, si nous n'avons pas eu communication du détail, il nous a été précisé que cette répartition a été travaillée avec l'objectif d'une uniformisation sur les DISP du taux de couverture de CPIP par service au vu des derniers organigrammes de référence, en prenant en compte les agents titulaires comme non titulaires.

Nous avons de plus été informés que l'ensemble des **postes actuellement occupés par des agents non titulaires** ne serait pas proposé à la mobilité, dans une volonté de ne pas concentrer stagiaires et contractuel.le.s sur les DISP les moins attractives. Parallèlement, des consignes ont été passées aux DISP par l'administration centrale s'agissant de la gestion des recrutements des contractuel.le.s à l'issue de la mobilité. Pour la CGT IP, si le recours à un agent non titulaire prend toute sa place au regard des besoins d'un service et du manque de moyens RH, un tel recrutement ne peut se substituer à celui d'un agent titulaire.

Enfin, la CGT IP reste dans l'attente de la **validation de la note fixant le barème de cotation**, dont la présentation en CSAAP est désormais prévue le 20 mars.

La CGT IP continuera de défendre la place des CPIP et de l'ensemble des personnels en SPIP auprès de notre Administration et de notre Ministère !

A Montreuil, le 6 mars 2025